

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27/04/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/05/2021

**SEANCE DU 3 MAI 2021**

**Délibération n° D-2021-92**

Exonération de la facturation de la main d'œuvre pour la  
logistique fournie pour certains évènements organisés en 2021

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

**Direction Animation de la Cité**

**Exonération de la facturation de la main d'œuvre  
pour la logistique fournie pour certains évènements  
organisés en 2021**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les associations organisatrices d'évènements, demandent parfois l'aide des services municipaux. Cette aide est facturée aux tarifs adoptés par le Conseil municipal.

Cependant, cette facturation doit être adaptée selon les contraintes rencontrées par certains organisateurs, et selon les priorités de la collectivité. Les critères de sélection proposés – non cumulatifs – sont:

- manifestation à rayonnement régional ;
- manifestation en accès gratuit pour le public ;
- manifestation dans l'espace public.

Il est néanmoins proposé une dérogation pour les fêtes d'école et les fêtes de quartier organisées par les CSC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'exonération de la main d'œuvre pour l'année 2021 aux organisateurs d'évènements suivants :
  - le Festival « Nouvelles Scènes » organisé par l'Association Nouvelles Scènes reporté à fin septembre 2021 ;
  - les « Rencontres Internationales de la Photographie » organisées par l'association « Pour l'instant », gestionnaire du Centre D'Art Contemporain Photographique - Villa Pérochon ;
  - le Festival « A 2 Bulles » organisé par l'association « A 2 bulles » les 4 et 5 juin 2021 ;
  - le « Très Grand Conseil Mondial des Clowns » organisé par les Matapeste fin juin 2021 ;
  - le Festival de Jazz organisé par la Spedidam du 1er au 3 juillet 2021 ;
  - la rentrée culturelle d'automne en ce qui concerne les activités organisées par les équipements culturels labellisés et le service municipal de la Culture ;
  - le Festival « Panique au Dancing » organisé début octobre 2021 ;
  - les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC) ;
  - les épreuves sportives se déroulant le jour du semi-marathon « la Coulée Verte » organisées par l'association Courir en Deux Sèvres ;
  - les fêtes d'école à raison d'une fête maximum par an et par école, dans la limite de la dotation logistique forfaitaire ;
  - les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels à raison d'une fête par an et par CSC ;

- le « Pic'assos » organisé par Niort Associations le 18 septembre 2021.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**